

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant :

**SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE
RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE GALTA
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE CALBERTE,
par la société LECHAPT**

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° PREF-BCPPAT-2024-~~087-001~~ du ~~27~~ mars 2024 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet présenté par la Société LECHAPT, dont le siège social est situé Les combettes – route du Serre de la Can 48370 Saint Germain de Calberte, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique unique se déroulera du **lundi 29 avril 2024 à 09h00 au mercredi 29 mai 2024 à 17h00**, à la mairie de Saint Germain de Calberte.

Le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière GALTA sur le territoire de la commune de Saint Germain de Calberte par la Société Lechapt comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Saint Germain de Calberte, Sainte Croix Vallée Française, Saint Martin de Lansusclé, Cassagnas, Saint André de Lancize, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services l'État à l'adresse : www.lozere.gouv.fr à la rubrique «Publication/enquêtes publiques/enquêtes publiques environnementales».

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de Mme Coralie ATEK, RESPONSABLE DU DOSSIER au sein de la société LECHAPT – Tél : 06.50.52.93.38 mel : galtatp48@gmail.com.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. André MIGAYRON, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de Saint Germain de Calberte :

- **lundi 29 avril 2024 de 09 h 00 à 12 h 00,**
- **mardi 7 mai 2024 de 09 h 00 à 12 h 00,**
- **mercredi 22 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **mercredi 29 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Saint Germain de Calberte, à l'attention de M. André MIGAYRON, commissaire enquêteur – enquête publique « Carrière GALTA » 48370 Saint Germain de Calberte,
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Saint Germain de Calberte aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- en les adressant par voie électronique à l'adresse internet suivante : enquetepublique.galta@gmail.com. Les observations déposées à cette adresse seront ensuite mises en ligne sur le site internet de la préfecture et consultables par tous.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur, le mémoire en réponse du demandeur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation

La secrétaire générale



Laure TROTIN